

Documents nécessaires pour inscrire un enfant à l'école maternelle et élémentaire

Pour inscrire votre enfant dans un établissement public (écoles maternelle et élémentaire), présentez-vous avec les pièces suivantes :

- le livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (autres situations),
- le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires (D.T polio) ou un certificat de contre-indication, ou à défaut, les certificats de vaccination,
- une pièce établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité) et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement),
- un justificatif de domicile (facture de gaz ou d'électricité de moins de trois mois ou échéancier en cours, dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, dernier avis d'imposition pour la taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle),
- si l'enfant était déjà scolarisé (changement d'établissement scolaire ou déménagement), le certificat de radiation de l'école précédente indiquant la date d'effet de cette radiation.

Lieu : Mairie du 5^e arrondissement
Bureau d'administration générale (escalier C - 3^e étage)
21, place du Panthéon
75005 Paris
RER B Luxembourg
Bus 89, 84, 82, 85, 27, 21, 38
Métro ligne 10 station Cardinal Lemoine

Horaires : Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi: 8h30 - 17h
Jeudi: 8h30 - 19h30

Téléphone : Standard: 01 56 81 75 05
Ligne directe : 01 56 81 75 81/80